

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE « GUY ROUSSET »

ENTRE

La Commune de Saint Césaire de Gauzignan, représenté par Monsieur Frédéric GRAS, son Maire

D'une part

Et

M et Mme
désigné(e), l'organisateur,

Ou M. ou Mme le/la Président(e) de l'association ci-après

Domicilié (e) :

Téléphone :

D'autre part,

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

Le locataire de la salle polyvalente reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la salle polyvalente et s'engage à le respecter.

Date d'utilisation de la salle polyvalente :

Objet :

Assurance : le locataire déclare avoir souscrit une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile pendant la période de la location.

L'état des lieux comprend aussi bien le contrôle de l'intérieur que de l'extérieur de la salle des fêtes (vitres, sorties de secours, climatisation, sanitaires, cuisine, abords extérieurs...).

Les clés seront remises au locataire lors de la réalisation de l'état des lieux d'entrée dans les locaux et la restitution des clés se fera pareillement lors de l'état des lieux de sortie. Cet état des lieux contradictoire sera signé par les deux parties.

Le montant de la location est payé lors du dépôt du dossier de location.

Le montant des cautions est fixé à 100 euros pour « défaut de nettoyage » et à 500 euros pour « risque dégradation ». Les chèques seront libellés à l'ordre du Trésor Public et remis au secrétariat de la mairie avec les éléments du dossier.

Le locataire reçoit lors de la remise des clés une dosette individuelle de produit pour le lavage du sol après utilisation de la salle. Le matériel pour effectuer le ménage se situe dans local annexe de la salle polyvalente ; ce matériel est étiqueté « Ménage locataires ». Il est mis à disposition gratuitement et devra être restitué après utilisation, à défaut la caution pourra être retenue.

En pièces jointes à la convention :

- Le règlement d'utilisation de la salle polyvalente
- Le formulaire « État des lieux »

Le locataire déclare avoir pris connaissance de la présente convention et s'engage à la respecter

Fait à St Césaire de Gauzignan, le

Le locataire :

Le responsable de la Commune :